

Département de l'Aude
Commune de Saint-Hilaire

*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 FEVRIER 2023*

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-trois et le deux du mois de février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

ETAIENT PRESENTS : AVILA Nathalie, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etiennette, DEL VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, OCANA Joffrey, LABESSOUILLE Jérôme, MANCES Françoise, LAZARO Pascal, RENAUD Katia, JEAN Jacinthe.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : OUBALKASSAM Mohamed, ROLLIN Serge

ETAIENT ABSENTS : HOYOS Pierre

DATE DE LA CONVOCATION : 23 janvier 2023

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jérôme DEL VALS.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

N°2023/02/02/01 – Désignation des représentants titulaires et des représentants suppléants
SIVOM des Eaux du Limouxin

Faisant suite à l'Arrêté Préfectoral N°SPL-2022-056 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) des Eaux du Limouxin, il est impératif de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la collectivité.

Il est proposé :

- Membres titulaires : Jean-Louis Carbonnel, Etiennette Delfour
- Membres suppléants : Serge Rollin, Jérôme Labessouille

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la proposition

N°2023/02/02/02 – Attribution des lots pour le projet de création de centre culturel et commercial aux abords de l'Abbaye

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de création d'un centre commercial et culturel aux abords de l'abbaye au pied de l'abbaye est sur le point de démarrer. En séance du 20 octobre 2021, le Conseil municipal avait approuvé l'Avant-Projet définitif du projet de construction. En séance du conseil municipal du 9 juin 2022, l'assemblée avait lancé un marché de travaux à procédure adaptée, au vu des seuils selon un descriptif énoncé dans le dossier de consultation des entreprises. Monsieur le Maire fait état en séance que suite à la commission d'appel d'offres qui s'est le 5 janvier 2023 voici les lots qui ont été attribués par cette commission :

Lot 1b : gros œuvre maçonnerie pierres : ROSALA (787 316.20 € TTC) - Non retenu BONNERY.

Lot 4 : Charpentes tuiles : SUD CHARPENTE (187 404.83 € TTC)

Lot6 : Menuiseries extérieures bois : HBC DESIGN (142 804.80 € TTC) – Non retenus HIJOSA, CHOMETTE.

Lot 15 : Electricité : ROBERT : (151 415.26 € TTC)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la proposition

N°2023/02/02/03 - Mise en place d'une convention pour la vente d'herbe en forêt communale de Saint Hilaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur MALET Yoann, éleveur-bovins, de pacager les parcelles forestières 4, 5, 6, 7, 8 et 9 d'une contenance de 56ha 99a. L'ONF propose de réaliser une procédure de vente d'herbe sous la forme d'une convention pluriannuelle de pâturage.

Le montant par hectare défini par la commune sur la base de l'indice national des fermages est de 1€ HT/ hectare pour l'année 2023. La redevance de la concession pour l'année 2023 s'élèverait à 56,99 € HT soit 62,70TTC €. Celle-ci sera révisable chaque année en fonction de l'évolution indiciaire sans que celle-ci ne puisse entraîner une baisse de son montant.

Monsieur le Maire propose une vente d'herbe sur les parcelles suivantes :

Parcelles	Lieu-Dit	Surface	Prix unitaire
4 et 8	MANGOUNETTE	20 ha 41 a 00 ca	1€ / ha HT
5, 6, 7 et 9	GUINET	36 ha 58 a 00 ca	1€ / ha HT
	TOTAL	56 ha 99 a 00 ca	56.99 € HT 62,70€ TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à la majorité la proposition.

N°2023/02/02/04 - Mise en place d'une convention de mission et de rémunération au temps passé Cabinet Urbi et Orbi

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Cabinet Urbi et Orbi Avocats a été retenu afin de mener l'enquête administrative autour de l'agent Florence Limouzy. Les honoraires après négociation sont les suivants :

- 150 € pour un avocat associé
- 90 € pour un avocat collaborateur
- Ouverture du dossier est de 350 € HT.
- Frais de déplacement sont de 250 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la proposition

N°2023/02/02/05 : Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire informe ses collègues que suite au décès d'un agent communal il y a lieu de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communal

Adjoint technique territorial (30h) : création

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la proposition

N°2023/02/02/06 : Pacte Financier et Fiscal 2023/2026 avec la Communauté de Communes du Limouxin

L'élaboration du pacte financier et fiscal s'inscrit dans le cadre du renouvellement des assemblées locales.

Obligation réglementaire pour la Communauté de communes du Limouxin, ce pacte constitue une opportunité pour rappeler la nécessaire solidarité pour porter ensemble un haut niveau de service public pour nos habitants ainsi que des projets d'investissement pour le développement harmonieux de notre territoire.

Si sa forme est libre, le pacte doit préciser les efforts de mutualisation de recettes et de charges au niveau communautaire, les dispositifs d'attributions compensatoires et d'appui aux actions des communes ou encore les critères retenus pour la répartition du prélèvement ou reversement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Pour la Communauté de communes du Limouxin, il est proposé de définir le pacte en consolidant les principes de relations qui ont fondé notre coopération depuis plusieurs années.

Le contexte dans lequel s'inscrit ce nouveau mandat est particulier en raison :

De la refonte des ressources fiscales du territoire compte-tenu de la suppression de la Taxe d'habitation (et prochainement de la CVAE) et des nouveaux produits fiscaux transférés pour la compenser ;

Des transferts de compétences opérés sur les exercices précédents qui ont généré une prise en charge par l'EPCI de nouveaux enjeux ;

D'une crise géopolitique dont les répercussions sur les produits financiers et fiscaux risquent d'impacter les équilibres économiques sur les prochaines années.

Ces mouvements amènent logiquement à renforcer nos actions d'intégration et de solidarité.

Comme tout document stratégique, ce dernier pourra faire l'objet d'une clause de revoyure afin de conserver sa pertinence et sa cohérence face au contexte qui s'imposera au territoire tout au long de ce mandat. Enfin, son adoption a été initiée par le Conseil communautaire qui l'a approuvé à l'unanimité le 21 décembre 2022.

Il appartient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la proposition

N°2023/02/02/07 : Création d'un emploi non permanent d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe ses collègues que suite au départ de Nadia Imelhaine, agent du patrimoine de l'abbaye, il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'un agent contractuel (35h) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dont les fonctions principales sont agent d'accueil de l'abbaye.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité la proposition

QUESTIONS DIVERSES :

- - Bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité : Dans le contexte de crise énergétique que l'Europe traverse, l'Etat prévoit des dispositifs d'accompagnement permettant d'absorber une part de l'augmentation substantielle des prix de l'électricité en France, notamment au profit des collectivités territoriales et établissements publics locaux. La commune de Saint Hilaire s'est positionnée pour bénéficier de ce bouclier tarifaire.
- Convention prêt matériel musée vigne et marbre avec Caunes Minervois. Un prêt de matériel a été réalisé par la Mairie de Caunes Minervois afin d'agréments une nouvelle salle de l'abbaye qui sera réouverte prochainement au public.
- Attribution des lots pour le projet abords Monument aux morts : l'entreprise CAZAL a été retenue. Les travaux vont débuter en Mars 2023.
- Contacts communaux cas alerte : à la demande la Préfecture, les contacts des élus inscrits sur le Plan Communal de Sauvegarde seront donnés à la Préfecture.

- Sens de circulation : priorité à droite dans le village. Suite à plusieurs réunions avec les services du Département, il est décidé d'ôter les panneaux signalétiques de la commune, pour en mettre en entrée de ville rappelant priorité à droite.
- Lecture du rapport de la gendarmerie sur le nombre interventions gendarmerie sur le village
- Arrêté portant alignement rue de la pétanque. L'information a été donnée aux riverains.
- Manifestation Toques et Clochers : Saint Hilaire ne se positionne pas pour cette année pour recevoir l'évènement sur la commune.

Le secrétaire de séance
Jérôme DEL VALS



Le Maire
Jean-Louis CARBONNEL



Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie